L'organisation militaire du Canada est encore à ses débuts, mais il n'en est pas moins vrai que,—la défense du pays l'exigeant,—le commandant-en-chef peut, dans quelques heures, réunir 40,000 hommes de la milice active, tous admirablement armés et animés d'un ferme courage pour la défense de leur Reine et de leur pays,—lesquels formeraient la première ligne de défense et pourraient, d'heure en heure, recevoir des renforts de la milice de réserve.

Mais pour mettre les citoyens du Canada à même de bien s'acquitter de ce devoir sacré, il faut leur donner les moyens et le temps de s'exercer suffisamment. La réserve nécessaire d'armes et de munitions devrait toujours être disponible, et l'on devra maintenir un état-major suffisant pour exercer les troupes en temps de paix et les commander en temps de guerre.

Pour maintenir la milice canadienne dans un état d'efficacité et toujours prête à défendre le pays, tout dépend de la libéralité du parlement.

J'ai l'honneur, etc.,

P. ROBERTSON-ROSS, Colonel et adjudant-général.

Quartier-général, Ottawa, le 3 mars, 1870.